

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Topscore Plus spray poubelle  
Product Code Pelsis : TOPPLUS1CON, TOPPLUS

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public  
Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Pelsis Belgium  
Industrieweg 15  
2880 Bornem - Belgium  
T 0032(0)3 886 22 11 - F 0032(0)3 886 24 60  
[info@pelsis.be](mailto:info@pelsis.be) - [www.pelsis.com](http://www.pelsis.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

| Pays     | Organisme/Société  | Adresse                       | Numéro d'urgence | Commentaire |
|----------|--|-------------------------------|------------------|-------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine<br>Astrid | Rue Bruyn<br>B -1120 Brussels | +32 70 245 245   |             |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 H411  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : -  
Mentions de danger (CLP) : H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie conformément à la réglementation locale.

# Topscore Plus spray poubelle

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
avertissement tactile : Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit   | %    | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|---|---|------|---|
| cyperméthrine cis/trans +/- 40/60,(RS)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate | (N° CAS) 52315-07-8<br>(N° CE) 257-842-9<br>(N° Index) 607-421-00-4 | 0,05 | Acute Tox. 4 (Inhalation), H332<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=1)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Bien que ce produit ne soit pas classé comme dangereux pour la santé, des symptômes d'intoxication peuvent survenir en cas d'utilisation anormale ou d'ingestion accidentelle. Dans des conditions normales d'utilisation conformément à la réglementation, il n'y a aucun danger pour la santé humaine.

Premiers soins après inhalation : Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Appeler un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée. Consulter immédiatement un médecin. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets :

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin: prise en charge: traitement symptomatique. Consulter le Centre Antipoisons pour (Tel.: 070 245 245) le traitement en milieu hospitalier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2). Brouillard d'eau.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# Topscore Plus spray poubelle

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ininflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Evacuer et restreindre l'accès. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : En présence de fuites ou d'épandages, seules les personnes correctement protégées pourront demeurer dans la zone.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Enlever chaque source d'inflammation.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau de surface. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Empêcher toute propagation dans les égouts. Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.  
Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.  
Autres informations : Risque de glissade sur la matière renversée.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter des gants appropriés. Ne pas respirer les aérosols.  
Température de manipulation : Température de chambre.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans l'emballage d'origine.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Oxydants puissants.  
Durée de stockage maximale : 2 année  
Température de stockage : > 2 °C

# Topscore Plus spray poubelle

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

###### Protection des mains:

Porter des gants appropriés

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Autres informations:

Laver les mains après utilisation.

# Topscore Plus spray poubelle

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur  | : Blanc laiteux.           |
| Odeur  | : Enduit.                  |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 5                        |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | : > 79 °C                  |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique  | : 0,999 g/ml               |
| Solubilité   | : Eau: Dispersable         |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)         | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : 0,737 mm <sup>2</sup> /s |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales. Voir la rubrique 10.1 Réactivité.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

# Topscore Plus spray poubelle

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

| Topscore Plus spray poubelle                 |              |
|--|--------------|
| DL50 orale rat                               | > 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée rat                             | > 4000 mg/kg |
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | > 5 mg/l/4h  |

### cyperméthrine cis/trans +/- 40/60,(RS)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (52315-07-8)

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| DL50 orale rat                  | 500 mg/kg    |
| DL50 cutanée rat                | > 2000 mg/kg |
| CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs) | 3,28 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 5  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 5  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

### cyperméthrine cis/trans +/- 40/60,(RS)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (52315-07-8)

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |
|--|---------------------------------------|

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

| Topscore Plus spray poubelle |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| Viscosité, cinématique       | 0,737 mm <sup>2</sup> /s |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Topscore Plus spray poubelle |             |
|------------------------------|-------------|
| CL50 - Poisson [1]           | 3,78 mg/l   |
| CE50 - Crustacés [1]         | 6 mg/l      |
| ErC50 algues                 | 188140 mg/l |

# Topscore Plus spray poubelle

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### cyperméthrine cis/trans +/- 40/60,(RS)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (52315-07-8)

|                      |  |
|----------------------|--|
| CL50 - Poisson [1]   | 96h: 0,0028 mg/l Salmo gairdneri         |
| CE50 - Crustacés [1] | 48h: 0,0003 mg/l Daphnia magna           |
| ErC50 algues         | 96h:> 0,1 mg/l Selenastrum capricornutum |
| NOEC (chronique)     | 34d: 0,00003 mg/l Pimephales promelas    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### cyperméthrine cis/trans +/- 40/60,(RS)- $\alpha$ -cyano-3-phénoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (52315-07-8)

|  |                           |
|--|---------------------------|
| BCF - Poisson [1]                              | 1204 mg/l Salmo gairdneri |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 5,3 – 5,6                 |

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Topscore Plus spray poubelle

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| Tension superficielle | 32,6 mN/m |
|-----------------------|-----------|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| Ecologie - déchets                                      | : Éviter le rejet dans l'environnement.  |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport


En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

| ADR   | IMDG           | IATA           |
|---|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>   |                |                |
| UN 3082   | UN 3082        | UN 3082        |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                             |                |                |
| MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cyperméthrin) | (Cyperméthrin) | (Cyperméthrin) |

# Topscore Plus spray poubelle

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Description document de transport  |  |                                      |
|--|--|--------------------------------------|
| UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cypermethrin), 9, III, (E) | UN 3082 (Cypermethrin), 9                                    | UN 3082 (Cypermethrin), 9            |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  |  |                                      |
| 9  | 9  | 9                                    |
|                           |  | Non applicable                       |
| 14.4. Groupe d'emballage   |  |                                      |
| III  | Non applicable   | Non applicable                       |
| 14.5. Dangers pour l'environnement   |  |                                      |
| Dangereux pour l'environnement : Oui   | Dangereux pour l'environnement : Oui<br>Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Oui |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles   |  |                                      |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 90  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH



# Topscore Plus spray poubelle

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

### 15.1.2. Directives nationales

No. d'enregistrement  
BE-REG-00415

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Inhalation)            | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4  |
| Acute Tox. 4 (Oral)                  | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4  |
| Aquatic Acute 1                      | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1   |
| Aquatic Chronic 1                    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1  |
| STOT SE 3                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires |
| H302                                 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H332                                 | Nocif par inhalation.   |
| H335                                 | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H400                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |
| H411                                 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                    |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables